

SNTRS



CNRS-INRIA
INSERM-IRD
INED-IRSTEA

En bref...

SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif - Tel : 01 49 58 35 85 - Télécopie : 01 49 58 35 33
Courrier électronique : sntrscgt@vjf.cnrs.fr - - Site web : <http://sntrscgt.vjf.cnrs.fr>

Numéro 402 du 28 octobre 2015

Le CRAC fait craquer les chercheurs du CNRS

Comme chaque année, les chercheurs sont appelés à remplir en ligne une fiche dénommée CRAC (Compte Rendu annuel d'Activité des Chercheurs) résumant les points forts de leurs travaux de recherche et de leurs différentes activités.

Une nouveauté en 2015 : l'apparition d'une rubrique qui recense le nombre de dossiers de financement soumis au Conseil Européen de la Recherche (ERC) durant les 12 derniers mois. L'important ce n'est pas la science, mais la capacité des chercheurs à demander de la monnaie !

Crème de la crème du financement de la recherche, l'ERC a injecté en 2014 un budget de plus de 13 milliards d'euros dans quatre appels à financements très sélectifs destinés aux jeunes chercheurs, aux chercheurs plus expérimentés et aux chercheurs confirmés. Le quatrième appel est réservé aux lauréats ERC qui veulent développer le « potentiel d'innovation » d'une découverte réalisée dans le cadre d'un projet ERC.

Tous les chercheurs peuvent donc postuler, mais il y a un hic, le nombre de dossiers issus des laboratoires français et déposés sur les bureaux de l'ERC globalement diminue. Cela s'explique : les chercheurs en ont plus qu'assez de passer leur temps à remplir des dossiers de demande de financements pour des taux de réussite jugés trop bas (16% de réussite pour l'ERC soit 136 lauréats pour 838 dossiers déposés par des laboratoires français en 2014).

La Direction du CNRS ne peut pas en rester là. Le budget du CNRS comme celui des autres organismes de recherche et plus globalement celui de la Mission Interministérielle Recherche et Enseignement supérieur (MIREES) a été fort « contraint » en 2015 et le sera encore plus en 2016. Au regard de la contribution versée par la France à l'Union européenne, l'un des enjeux pour les présidences d'université et les Directions d'organisme est de « maximiser le taux de retour » en augmentant le nombre de projets déposés et la part des financements reçus.

Cela entre parfaitement dans les orientations du contrat d'objectifs CNRS/Etat 2014-2018. Celui-ci rappelle que « le programme européen de financement de la recherche et de l'innovation Horizon 2020 a été conçu comme un ensemble de mesures pour stimuler la croissance afin de permettre à l'Union européenne de sortir de la crise économique ». Pour cela, le CNRS se donne l'objectif « d'encourager les chercheurs à soumettre des projets européens via des dispositifs de reconnaissance en termes de carrière, d'intéressement personnel, de fléchage de postes, d'attributions de bourses doctorales, etc... ». D'ailleurs, le nombre de bourses ERC gérées annuellement par le CNRS est un des 24 indicateurs quantitatifs qui évaluent la mise en œuvre du contrat d'objectifs.

Il est aisé de comprendre pourquoi la Direction du CNRS éprouve le besoin de recenser le nombre de contrats ERC obtenus et gérés par l'établissement et de lister leurs porteurs. Elle a besoin d'afficher une progression de sa « performance » pour montrer que l'organisme est un bon élève de la politique du gouvernement.

Villejuif, le 28 octobre 2015